



HAL
open science

Tamazgha orientale : émergence/renaissance du combat amazigh après 2011.

Masin Ferkal

► **To cite this version:**

Masin Ferkal. Tamazgha orientale : émergence/renaissance du combat amazigh après 2011.. Studi Magrebini, 2017, Emerging Actors in Post-Revolutionary North Africa. Berber Movements: Identity, New Issues and New Challenges., XIV-XV (Tomo II.), pp.215-242. hal-02902673

HAL Id: hal-02902673

<https://hal.science/hal-02902673>

Submitted on 29 Jul 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Tamazgha orientale : émergence/renaissance du combat amazigh après 2011

Masin FERKAL

Abstract

In this contribution, the author compares the Amazigh movement in Tunisia with that of Libya. It seems clear that the fall of Ben Ali's regime allowed the emergence of Amazighity in Tunisia. On several occasions, the Amazigh have had to express the latter and remind the Tunisian political class that Tunisia is also Amazigh. The irruption of Libyan neighbours and the way in which they performed Amazighity was not without its influence on the awakening of the Amazigh in Tunisia. The author hypothesizes that the direct contact with the refugees in Tunisia could play an additional, important role for Libyan Amazigh.

La percée des Amazighs de Libye lors de la révolte contre le régime de Kadhafi en 2011 a surpris un monde convaincu de la quasi-extinction de l'amazighophonie en Libye. Il s'agit d'une véritable « irruption » qui a non seulement révélé l'existence d'une communauté amazighophone importante à l'ouest de la Libye fortement attaché à son identité, mais qui a aussi donné un nouveau souffle au combat amazigh. La question amazighe se pose désormais en termes politiques et ne se limite plus à la revendication de quelques droits élémentaires linguistiques et/ou culturels. La façon dont l'amazighité a été mise en avant lors de la guerre menée contre le régime de Kadhafi est une première dans le monde amazigh contemporain. En effet, à la chute du régime de Kadhafi et l'avènement du nouvel « État » libyen, les Amazighs de Libye ont posé la question amazighe de façon singulière se démarquant ainsi de ce qu'avait connu le mouvement amazigh jusque-là.

De même, en Tunisie, alors que l'amazighophonie est quasi-inexistante (huit villages uniquement où la langue amazighe est encore pratiquée), la chute du régime de Ben 'Ali a permis la naissance d'un mouvement se réclamant de l'amazighité. Ce mouvement est certes

encore timide mais il ne cesse de progresser, même si les conditions restent difficiles. Ce mouvement a la particularité de gagner les populations non-amazighophones, ce qui est, de mon point de vue, sa force. D'autre part, la présence de réfugiés amazighs libyens en 2011 dans les régions amazighophones tunisiennes (région de Tattaouine et Djerba) et l'irruption de l'amazighité en Libye ont certainement joué un rôle non négligeable dans la prise de conscience et surtout la mobilisation des Tunisiens en sa faveur.

1. La Libye : une irruption inattendue des revendications amazighes

Vu la violence et l'atrocité de la dictature kadhafiste imposée aux Libyens quarante-deux ans durant, il était légitime de penser que l'amazighophonie était sérieusement menacée en Libye. On pouvait encore moins imaginer un tel attachement à l'amazighité. Les quelques militants connus dans les milieux amazighs, notamment ceux qui s'étaient exilés à l'étranger, constituaient un nombre insignifiant, ce qui ne permettait pas d'apprécier la réalité amazighe libyenne d'autant plus que la nature du régime kadhafiste rendait quasi-impossible tout contact avec les régions amazighophones de Libye.

Pourtant, l'insurrection de février 2011 en Libye a révélé une autre réalité du monde amazigh en Libye. Lors de la guerre menée contre le régime de Kadhafi, les Imazighen¹ de Libye non seulement ont su prouver leur attachement à leur langue et leur identité, mais ils ont surpris par la façon dont ils ont porté cette identité aussi bien durant la guerre qu'après la chute de Kadhafi et son régime. Et ils ont, disons-le, élevé la barre du combat pour l'amazighité.

Si, pendant la guerre, le démantèlement du régime de Kadhafi et du pouvoir absolu exercé par sa famille était une priorité pour les Amazighs qui avaient rejoint dès les premiers jours le soulèvement parti de Benghazi, la question amazighe a cependant, dès le départ et sans hésitation aucune, accompagné leur combat et a été mise en avant. À aucun moment ils n'ont accepté de négocier l'amazighité. Mieux encore, ils ont saisi toutes les occasions pour faire en sorte que les non-amazighophones (ou ceux qui se disent arabes en Libye) prennent position quant à la légitimité de Tamazight en mettant tous

¹ *Imazighen* est le pluriel de *amazigh* en berbère. Dans cette contribution, nous utiliserons plus souvent plutôt le terme *amazigh* qui est le plus répandu dans la littérature francophone.

les acteurs de ce qui est devenu rapidement le Conseil National de Transition (CNT)² devant leurs responsabilités et aucun n'a osé remettre en cause la légitimité de la place de Tamazight dans la « nouvelle Libye ».

Dès le début de la révolte, en février 2011, lorsque des édifices symbolisant Kadhafi et son régime ont été saccagés dans les régions amazighophones, des slogans et des « z » en tifinagh³ sont apparus sur les murs des villes et villages. Lorsque la population a été contrainte à prendre les armes pour se défendre face à la barbarie des troupes kadhafistes, les premiers pick-up utilisés par les jeunes combattants à Adrar n Infusen⁴ portaient des transcriptions en caractère tifinagh. Des autocollants imprimés sont apposés notamment sur les portières des pick-ups, certains, par exemple, portent le titre de *Igrawliyen n Adrar n Infusen* (Révolutionnaires d'Adrar n Infusen). Ils sont souvent écrits en tamazight transcrits en caractères tifinagh avec l'équivalent en langue arabe en dessous. On a pu voir la lettre « z » en tifinagh sur les T-shirts et casquettes portés par de nombreux jeunes combattants ou même pour certains combattants sur leurs armes. D'ailleurs, cela s'observait dans la quasi-totalité des reportages réalisés sur place par des télévisions comme El-Djazeera.

Les exemples de l'omniprésence de symboles de l'amazighité sont un indicateur non négligeable de la place de la question amazighe dans l'esprit des Amazighs de Libye. Cela a agréablement surpris nombres d'observateurs attentifs et sensibles à tous ces symboles.

2. Réaffirmation de la langue amazigh dans les territoires libérés

Dans les villes amazighes libérées des troupes kadhafistes, la population a pris le contrôle du territoire et mis en place des

² Le *Conseil national de transition* (CNT), est une instance politique mise en place suite à une pressante demande de la Communauté internationale, notamment la France. La France a été d'ailleurs la première à reconnaître cette instance après son annonce le 5 mars 2011 à Benghazi par Moustapha Abdouldjalil qui, nommé président, précise dans son communiqué que le CNT est « le seul représentant de la Libye ». Son siège a été fixé provisoirement à Benghazi.

³ « z » en tifinagh est un symbole répandu dans tout le monde berbère, qui se trouve sur le drapeau amazigh. Pour beaucoup, il symbolise l'amazighité et représente donc un signe d'appartenance à cette identité.

⁴ Adrar n Infusen est la chaîne montagneuse d'Infusen, souvent citée sous le nom *Djebel Nafûsa*, qui est la forme arabisée, ou parfois aussi *Djebel Gharbi*, nom attribué par le régime de Kadhafi à cette région.

institutions provisoires, qui sont en réalité des relais du CNT, appelés « conseils locaux » mais aussi diverses organisations (associations de femmes, associations culturelles, associations à caractère social...). Et ceci jusqu'à la libération de la totalité du territoire occupé par les Amazighophones, comme pour Adrar n Infusen d'abord et Zouara (At-Willul) ensuite.

Au sein de ces institutions, l'expression s'est naturellement faite en langue amazighe, bien que la langue de communication écrite, dans l'écrasante majorité des cas, reste la langue arabe. Les Conseils Locaux (ou encore Conseils locaux de transition « CLT ») ont ainsi fait de la langue amazighe une langue de travail : leurs débats et délibérations se font en langue amazighe tout comme leurs logos et chartes graphiques portent systématiquement des inscriptions en tifinagh.

Le cas d'Ifran,⁵ région qui regroupe une dizaine de villages, est de ce point de vue exceptionnel. Premièrement, le Conseil local a choisi de placer la langue amazighe en première position dans son identité graphique. L'ensemble de ses documents officiels sont rédigés en tamazight et en arabe⁶. Ensuite, le centre de commandement militaire a fait flotter, juste après la libération d'Ifran en juillet 2011, un drapeau amazigh aux côtés du drapeau libyen sur ses bâtiments. Toujours à Ifran, et très vite après sa libération en juillet 2011, il a été fait usage d'un bâtiment pour accueillir un Centre d'information (Centre d'information d'At-Yefren) appelé aussi « Media Center ». En plus de son rôle d'information, ce centre a accueilli diverses associations de la société civile, qui ont placé le tamazight au centre de leurs actions et préoccupations : enseignement du tamazight, promotion de l'art amazigh, travail sur la toponymie, etc. Les langues de travail, aussi bien du Centre que des associations, sont la langue amazighe et la langue arabe. Leurs documents sont systématiquement en tamazight et en arabe, et parfois en anglais comme troisième langue et la langue amazighe y est toujours en première position. Enfin, beaucoup d'espaces et d'édifices publics ont été très vite renommés en tamazight, comme par exemple, cet espace nommé *Taddart n Tlelli* (La maison de la liberté) qui servait à la propagande du régime de Kadhafi. De même, dans nombre de villes comme Jadu,

⁵ *Ifran* ou *Yefren*.

⁶ C'était le cas en juillet 2011, en pleine guerre contre Kadhafi alors que la ville d'Ifran venait d'être libérée. Plusieurs documents émanant du Conseil local de cette ville m'ont été montrés : tout y est rédigé en langue amazighe.

Ifran ou Kabaw, des associations ont mis en place pendant la guerre un enseignement de tamazight destiné aux enfants. Cette initiative n'a d'ailleurs pas échappé aux journalistes et reporters.

Plusieurs publications, souvent bilingues (tamazight-arabe), ont vu le jour pendant la guerre. Certaines de ces publications sont en arabe uniquement, même si les titres (*Iderfan*, *Ussan*, *Tala*, ...) sont toujours en tamazight et systématiquement écrits en caractère tifinagh. Il faut dire qu'il y a un déficit de compétence en matière d'usage écrit de la langue amazighe. Parmi ces publications, nous pouvons citer : *Iderfan* (Les livres), *Awarwir n Adrar* (L'écho de la montagne), *Adrar n Infusen* (Montagne d'Infusen), *Ussan* (Les jours), *Tala* (La fontaine), *Tmusna* (Le savoir), *Imesli n Elmizyan* (La voix de la jeunesse), *Tifawin n At-Yefren* (Les lumières d'At-Yefren), *Tira-nnegh* (Notre écriture), *Izerfan* (Les droits), *Jadu Tadrest* (Jadu la libre), *Tilelli* (La liberté), *Tagrawla* (La révolution), *Tamellult*⁷...

Les médias ont aussi été le lieu des revendications : des radios locales majoritairement en tamazight ont été lancées, et le réseau Internet a été investi. C'est le réseau social Facebook qui a été le terrain privilégié et une multitude de pages ont vu le jour en très peu de temps. Si la langue d'expression reste majoritairement la langue arabe, les noms des pages et les symboles utilisés sont systématiquement amazighs. Ils ont également imposé que le sigle CNT écrit en tifinagh apparaisse en arrière-plan lors des interventions du président du CNT à la télévision.

L'ensemble de ces actions et initiatives chargées de valeur symbolique donnent une idée de la façon dont les Amazighs envisageaient l'avenir de la nouvelle Libye.

3. Débat sur le projet de Constitution provisoire

En prévision du débat sur le projet de Constitution que le CNT avait annoncé, le mouvement amazigh a pris les devants et a exprimé son point de vue en développant une réflexion sur sa façon de voir la nouvelle Libye. Cette vision de la nouvelle Libye et la nature de l'État telles que le Mouvement amazigh les souhaite a d'ailleurs été exprimée dans un document rendu public le 12 août 2011. Les grandes lignes exposées dans ce document intitulé *Tanebbaɛ n Libya tatrart* (L'État de la Libye moderne) sont le résultat d'une série de réunions qui ont rassemblé des représentants de l'ensemble des régions

⁷ *Tamellult* est le nom d'un pic montagneux de Ifran (At-Yefren).

amazighophones et qui ont abouti à ce document qui énumère six grandes orientations. Le document a été bien entendu soumis au CNT tout en prenant l'opinion publique à témoin.

La place de l'amazighité dans la nouvelle Libye est au centre de cette réflexion qui rappelle que la langue amazighe est une langue officielle de la Libye. L'accent est mis aussi sur l'absolue nécessité de garantir et protéger les libertés. En résumé, l'amazighité de la Libye a été posée comme préalable et fondement essentiel pour la construction d'un État qui serait celui de tous les Libyens.

Le 18 août 2011, une déclaration des organisations civiles de l'Adrar n Infusen a été rendue publique à Ifran (At-Yefren) à l'occasion d'une manifestation qui a eu lieu dans cette même ville pour dénoncer la déclaration constitutionnelle du CNT qui fait l'impasse sur l'amazighité de la Libye. Cette dernière est très courte mais on ne peut plus claire quant à la détermination des Amazighs de Libye à ne pas négocier la reconnaissance de Tamazight, comme le démontrent des slogans tels que « Pas de démocratie sans Tamazight » scandés lors de cette manifestation. Cela donne également une idée des tensions entre les Amazighs et les dirigeants du CNT qui avaient déjà commencé à faire des calculs et autres stratagèmes pour ne pas intégrer la reconnaissance de l'amazighité dans leur projet de constitution.

La déclaration constitutionnelle conçue et rendue publique par le CNT le 3 août 2011 ne pouvait laisser les Amazighs indifférents. En effet, l'article 1 de la déclaration du CNT relève du classique des États arabo-islamiques en place en Afrique du Nord : les hommes de Benghazi tiennent à bien préciser que la religion du futur État libyen sera l'islam et que sa langue officielle est l'arabe. Prenant peut-être les Amazighs pour des dupes, ils rajoutent que « les droits linguistiques et culturels de l'ensemble des composantes de la société libyenne seront préservés ». Plus grave encore, il est dit que la source principale de la législation libyenne sera la *chari'a*.

4. L'expérience de Libya TV

L'implication du Qatar dans la guerre qui a été menée contre Kadhafi n'est un secret pour personne. C'est ce qui explique la mise en place d'une chaîne de télévision basée à Doha et qui servait de moyen de propagande pour le CNT. Il fallait aussi contrecarrer l'énorme machine de communication, notamment les télévisions, dont disposait Kadhafi. Peu de temps après son lancement, Libya TV a

introduit un journal (*Ineghmisen*) en tamazight, qui a été suivi, par la suite, par d'autres émissions en langue amazighe. La traduction systématique en tamazight des interventions en arabe, lors de ce journal, représente un acte symbolique et fort des responsables de la programmation amazighe au sein de cette télévision. Les interventions en arabe sont donc systématiquement doublées en tamazight (traduction simultanée). On se souviendra aussi de la couverture en direct de la Conférence internationale sur la Libye⁸ qui a eu lieu à Paris le 1^{er} septembre 2011, transmise en direct en tamazight sur Libya TV.

Il ne s'agissait pas, bien entendu, d'une sympathie qatarie envers les Amazighs ou d'une volonté du CNT d'accorder une place à tamazight, mais ceci est le fruit de la mobilisation et de la volonté sans faille des militants d'occuper tous les espaces, qui ont donc naturellement exigé une présence amazighe dans ce média destiné à tous les Libyens.

5. Les initiatives unilatérales des Amazighs après la chute de Kadhafi et l'avènement du nouvel État libyen

Déjà bien avant la chute du régime kadhafiste, le projet constitutionnel a permis de dévoiler les véritables intentions du CNT, qui ignore complètement l'amazighité malgré l'insistance et la mobilisation des Amazighs. Et c'est là que le bras de fer entre les Amazighs et le CNT, et plus tard le gouvernement provisoire, a commencé, mettant en évidence les divergences de fond entre les Amazighs et les autorités provisoires libyennes. En effet, certains membres du CNT avaient en tête d'asseoir l'hégémonie arabo-islamique, et plus la fin du régime de Kadhafi approchait, plus ce projet prenait forme.

D'une voix unanime, les Amazighs ont fait savoir qu'ils ne reconnaîtraient aucune institution qui ne les reconnaîtrait pas et qui tenterait de marginaliser Tamazight. Premièrement, les organisations amazighes ont établi des contacts permanents avec les Nations Unies, comme l'atteste ce « mémorandum de protestation adressé à la

⁸ La Conférence internationale sur la Libye, appelée aussi Conférence de Paris, a eu lieu à Paris le 1^{er} septembre 2011 sous l'égide de la France et la Grande Bretagne. Elle a rassemblé des délégations d'une soixantaine d'États ainsi que les Nations unies qui ont eu à tracer une feuille de route pour les nouvelles autorités libyennes et leur débloquer quinze milliards de dollars des avoirs libyens gelés à l'étranger, en contrepartie de la garantie de la démocratie, de la stabilité et de la réconciliation.

Mission des Nations Unies en Libye par les représentants des associations et organisations de la société civile des régions amazighophones » (*cf.* Annexe 6). Dans ce mémorandum daté du 5 septembre 2012, les organisations amazighes ont tenu à faire savoir aux représentants onusiens, censés superviser l'élaboration de l'ébauche de la Constitution libyenne, leur exigence quant au contenu de la Constitution de la Libye.

Très vite aussi, les Amazighs ont organisé des actions populaires et pacifiques pour montrer que la question amazighe était une préoccupation de l'ensemble de la population déterminée à faire valoir ses droits qu'elle n'entendait pas négocier. En même temps, et pour montrer leur détermination, les Amazighs ont eu à prendre des décisions unilatérales. Ainsi, ils assurent la promotion et le développement de la langue et de la culture amazighes à travers l'ensemble du territoire des amazighophones, comme ils permettent également la diffusion de symboles à l'image du drapeau amazigh auquel ils offrent une large visibilité ainsi que les transcriptions en tifinagh visibles notamment sur les devantures des bâtiments publics.

Le drapeau amazigh est en effet déployé dans l'ensemble des bâtiments officiels dans les régions amazighophones. Il est présent dans toutes les rencontres, notamment publiques, aux côtés du drapeau libyen. Même lors des défilés et autres cérémonies militaires, le drapeau amazigh est déployé. Très souvent, pour certaines cérémonies, la levée du drapeau se fait simultanément pour le drapeau libyen et amazigh. Aux deux postes frontières avec la Tunisie, Ras Jdir et Ouazzen-Dhiba, le drapeau amazigh est déployé aux côtés du drapeau libyen. Les deux postes en question se trouvent sur le territoire des amazighophones et ils sont tenus principalement par des combattants amazighs. Des équipes de sports collectifs ont également confectionné des tenues aux couleurs du drapeau amazigh.

Quelques décisions symboliques

En septembre 2012, les Conseils locaux de l'ensemble des villes d'Adrar n Infusen et de Zouara ont décidé la mise en place de l'enseignement de la langue amazighe dans les écoles des régions amazighophones. Par la même occasion, ils ont décidé la prise en charge, par les deniers publics, des dépenses liées à la mise en place de cet enseignement (rémunération et formation des enseignants, conception et réalisation des manuels scolaires...). L'enseignement a

été introduit dès la rentrée. La formation des enseignants a été assurée en un temps record : des séances de formation intensive ont été organisées. Le manuel scolaire pour la première année du cycle primaire a été réalisé et distribué dans toutes les écoles début novembre 2012.

Le 5 octobre 2012, une autre réunion des Conseils locaux décide de procéder à l'adoption de tamazight et de l'arabe pour la transcription de l'ensemble des enseignes des bâtiments scolaires et établissements publics (sociétés et services publics) ainsi que les panneaux de signalisation routière.

Le 6 octobre 2012, une réunion qui a eu lieu à At-Willul (Zouara) et ayant rassemblé des membres du Congrès général libyen, notamment des représentants des régions amazighophones, les présidents des Conseils locaux, les directeurs des bureaux d'enseignement des régions amazighophones ainsi que des représentants d'organisations de la société civile et d'universitaires a porté sur les manuels scolaires et la réalité de l'exclusion et de la falsification de l'identité et de l'histoire de la Libye. Après un débat assez riche sur la question, il a été décidé d'œuvrer pour la valorisation du fait amazigh dans les villages et les villes amazighes, de mettre les autorités libyennes (Gouvernement et Congrès général) devant leurs responsabilités ; les participants ont exigé que les responsables de cette falsification soient poursuivis devant les tribunaux. Ils ont mis également en place une commission chargée du suivi des recommandations des participants à la réunion et la mise en place de mécanismes pour leur exécution. Ainsi, les Amazighs de Libye semblent décidés à ne pas accepter ni laisser se poursuivre une politique de marginalisation et d'exclusion de Tamazight et encore moins la falsification de l'histoire de la Libye. Et d'ailleurs, le 16 octobre, une grève à travers toutes les écoles des régions amazighophones a eu lieu pour dénoncer le contenu des manuels d'histoire.

Les représentants de l'ensemble des Conseils locaux des régions amazighophones se sont réunis le 31 décembre 2012 à Tripoli et ont décidé de faire du 13 janvier, jour de l'an amazigh, un jour férié dans toutes les régions amazighophones.

Ces décisions prises de manière unilatérale montrent à quel point les Amazighs n'ont pas attendu la reconnaissance et encore moins les autorisations des institutions provisoires libyennes pour prendre un certain nombre de décisions concernant l'amazighité. Et leur mise en œuvre ne s'est pas fait attendre.

6. Rencontres, manifestations publiques et décisions politiques

Le 26 septembre 2011, une grande rencontre a eu lieu à Tripoli au siège du Parlement, organisée par le Congrès national amazigh libyen (CNAL). Elle a réuni des Amazighs venus de toutes les régions, mais aussi des Libyens des régions non amazighophones. Des représentants des différentes tendances politiques ont été également invités ainsi que des délégations venues de l'étranger. Le but était de plaider pour la légitimité de la reconnaissance de l'amazighité en Libye et de montrer la détermination des Amazighs à ne pas céder sur un droit qu'ils considéraient fondamental. Le lendemain, le 27 septembre, sur la Place des Martyrs, un grand rassemblement populaire suivi d'un spectacle musical a réuni plusieurs dizaines de milliers de personnes. La sécurité a été assurée par des militaires amazighs. Lors de ce grand rassemblement, l'hymne national libyen a été entonné en tamazight par des milliers de personnes.

À l'issue du Congrès du 26 septembre, le Congrès national amazigh libyen (CNAL) a rendu publique une déclaration dans laquelle il exprime son rejet de l'article 1 de la déclaration constitutionnelle du CNT. Dans ce communiqué, le CNAL, transformé désormais en un cadre regroupant et représentant tous les Imazighen de Libye, affirme que tamazight⁹ (ou amazighité/berbérîté) ne sera pas négociée et que rien n'arrêtera les Amazighs de Libye dans leur marche vers la liberté. Il dénonce toutes les manœuvres malsaines du CNT et de son Conseil exécutif visant à exclure les Imazighen et à les minorer et rejette tout ce qui, du CNT, serait à visée discriminatoire ou contraire aux valeurs des droits de l'homme et de la justice. Il appelle le CNT et son Conseil exécutif à prendre leurs responsabilités historiques quant aux effets que pourraient engendrer les comportements visant à marginaliser les Imazighen en les privant de leurs droits politiques, économiques, sociaux, culturels et linguistiques.

Le 22 novembre 2011, le CNT avait annoncé la composition du premier gouvernement de la nouvelle Libye. À la grande surprise des Amazighs, l'équipe gouvernementale ne comprenait aucun ministre amazigh. Dès le lendemain, des manifestations pacifiques de mécontentement ont eu lieu dans plusieurs villes amazighes,

⁹ Ici, *tamazight* doit être compris plutôt dans son sens large qui est l'amazighité et non pas au sens restreint du terme *tamazight* qui peut-être la langue ou la culture. Cela se justifie notamment par la nature des exigences des Amazigh de Libye qui ne se réduisent pas aux questions linguistiques et culturelles.

notamment à Zouara. Le 24 novembre un déferlement de manifestants se rassemble à Tripoli et converge vers le siège du gouvernement pour faire entendre leur mécontentement. Ce jour-là, des manifestants ont déployé le drapeau amazigh aux côtés du drapeau libyen sur les bâtiments du siège du gouvernement. Le président du gouvernement provisoire est d'ailleurs sorti avec le drapeau amazigh sur les épaules pour s'adresser aux manifestants.

Le 5 septembre 2012, une lettre est adressée à l'Organisation des Nations Unies, chargée de superviser l'élaboration de l'ébauche de la Constitution libyenne, pour attirer son attention sur un certain nombre de points relatifs aux attentes des Amazighs. Ils ont demandé à ce que la langue amazighe soit déclarée langue officielle dans la Constitution aux côtés de la langue arabe. Ils ont tenu à préciser que l'identité de l'État libyen doit être celle de la Libye et non une identité importée. Ils ont rappelé leur détermination à tout faire pour qu'ils soient des citoyens libyens à part entière et ont tenu à faire savoir que jamais ils n'accepteront la moindre marginalisation.

Le 12 janvier 2013, suite à une grande réunion au siège du Parlement libyen à Tripoli, pensée comme « Forum des droits constitutionnels des Imazighen de Libye », en présence des autorités libyennes et de délégations internationales dont des représentants des Nations Unies, le Haut conseil des Amazighs de Libye (HCAL) annonce haut et fort, au siège même du Congrès général national en présence de son président, que la seule Constitution pouvant bénéficier de l'approbation des Imazighen est celle qui les reconnaitra en tant que Libyens égaux dans tous les droits et qui assurera leur protection. Ils n'ont pas manqué de faire savoir également qu'une Constitution qui niera le fait amazigh, ni aucune institution en émanant, ne pourront bénéficier de l'approbation des Amazighs, en précisant qu'ils n'obéiront à aucune autorité issue de ces institutions. Il a été aussi porté à la connaissance de tous que le Haut conseil des Amazighs de Libye est une organisation qui a pour mission de prendre en charge leurs affaires politiques.

La présentation du nouveau passeport libyen et la nouvelle monnaie, en février 2013, n'a pas laissé les Amazighs indifférents. En effet, ni le passeport ni la monnaie ne présentent des symboles amazighs alors que cela faisait partie des exigences des Amazighs. Le Congrès national amazigh libyen (CNAL) est très vite monté au créneau et a rendu publique une déclaration le 8 février 2013 dans laquelle il constate que « le racisme anti-amazigh est devenu

institutionnel et systématique en Libye. Il est toujours entretenu par le nouveau gouvernement qui n'a rien à envier à celui de Kadhafi ». Il met également en garde le gouvernement d'Ali Zeidan et le Parlement quant au risque de voir les Amazighs de Libye faire recours à la force pour mettre fin au racisme et à la discrimination dont ils sont l'objet.

Le 10 juillet 2013, le HCAL sort du silence et annonce le retrait des représentants amazighs au sein du Congrès général national libyen (le parlement) et fait savoir que les Amazighs de Libye ne se sentent plus concernés par la Commission des soixante chargées de la rédaction de la Constitution. Cette décision est synonyme également de la non-reconnaissance par les Amazighs du Congrès général national et du gouvernement libyen.

En octobre 2013, des combattants amazighs investissent le complexe gazier de Mellitah¹⁰ près de Zouara et réduisent sa production. Leur porte-parole a déclaré le 8 novembre que les combattants amazighs étaient prêts à mourir s'il le fallait pour que la question de l'amazighité soit définitivement et dignement résolue en Libye. Pour eux rien ne justifierait la relégation au second plan de l'amazighité, et pour rien au monde ils n'accepteraient que les autorités libyennes fassent subir aux Amazighs l'humiliation dont ils ont cru être débarrassés avec la fin du kadhafisme contre lequel ils se sont soulevés.

Le 11 décembre 2013, dans une déclaration publique, les organisations de la société civile de Nalut demandent la protection internationale du Conseil de Sécurité des Nations Unies et la sauvegarde de leurs intérêts par les Nations unies. Ils demandent au représentant de Nalut au Congrès général national, au Conseil local élu, au Conseil des sages et aux notables de la région de bâtir un projet d'autogouvernement de la région de Nalut dans le but de préserver son identité, sa culture, sa langue et sa géographie. Ils demandent également la protection de leurs terres en tant que peuple autochtone subissant une colonisation de par l'occupation de son territoire au long

¹⁰ Le mercredi 6 novembre 2013, les combattants amazighs occupent le complexe gazier de Mellitah et coupent le gazoduc qui alimente l'Italie. Ce complexe est exploité par une société libyenne (NOC) et un pétrolier italien (ENI), qui avaient réduit la production du site à 50% de ses capacités depuis le 26 octobre. La coupure n'a duré que vingt-quatre heures. Pour les combattants, il s'agit là d'un signal donné aux autorités libyennes afin qu'elles se rendent compte de la capacité des Amazighs à aller plus loin dans leur action et à mettre en péril le point névralgique de l'économie libyenne.

des différentes époques de son histoire et notamment durant la période du régime de Kadhafi.

Le 10 mai 2014, ce sont les sensibilités amazighes, réunies pour la deuxième fois à Zouara (At-Willul), qui décident de boycotter le Parlement libyen tant que les revendications des Amazighs ne seront pas satisfaites. Ils appellent le HCAL à se saisir de leur décision et lui demandent de travailler sur la mise en place d'un parlement amazigh.

En octobre 2014, une proposition d'un projet de Constitution pour la région d'Infusen est rendue publique. Même si tout n'est pas très clair dans ce projet qui devra certainement être développé et affiné, ce qui en ressort et le projet qui paraît en filigrane est cette volonté de mise en place d'un État amazigh.

La situation dans laquelle s'est plongée la Libye par la suite a fait que toutes ces initiatives et projets des Amazighs ont été suspendus et mis en veille. Ce qui ne signifie pas que les Amazighs ont renoncé à leurs objectifs. Ils continuent à assurer eux-mêmes la sécurité de leur territoire et ils assurent, bien entendu, la gestion de leurs propres affaires. Et l'amazighité avec ses symboles fait partie de la vie quotidienne des citoyens des régions amazighophones.

7. Les revendications amazighs en Tunisie

Loin de comparer le mouvement amazigh en Tunisie à celui de Libye, l'amazighité fait son chemin dans cette région d'Afrique du nord où la berbérophonie se réduit à seulement huit villages.

Force est de constater que la chute du régime de Ben 'Ali a permis l'émergence de l'amazighité. Un mouvement de militants amazighs s'est très vite formé et a tenu à se faire entendre. À plusieurs occasions ils ont eu à s'exprimer et à rappeler à la classe politique tunisienne que la Tunisie est aussi amazighe. Des rassemblements symboliques à Tunis ont eu lieu à plusieurs reprises.

La situation s'est en quelque sorte décomplexée si bien que l'action et l'expression en faveur de l'amazighité n'est plus un tabou et que des Tunisiennes et Tunisiens osent en parler sans difficultés, même si cela reste très souvent timide.

L'irruption des voisins Libyens et la façon dont ils avaient porté l'amazighité notamment pendant la guerre (le drapeau amazigh n'a jamais connu une aussi large diffusion et publicité comme celle que les Libyens lui ont assurée) n'a pas été sans influence sur l'éveil des Amazighs en Tunisie. Nous avançons l'hypothèse que le contact

direct rendu possible avec les Amazighs de Libye réfugiés en Tunisie a pu jouer un rôle supplémentaire.

En effet, dès les premières vagues de réfugiés libyens en Tunisie, apparaissaient dans les camps de réfugiés des drapeaux amazighs ou encore des drapeaux libyens dont l'étoile est remplacée par le fameux « z ». Les médias qui se sont rendus dans ces camps de réfugiés n'ont pu éviter ces symboles de l'amazighité. Il est important de signaler que la majorité des réfugiés partis de Libye sont originaires des régions amazighophones et, comme les combattants sur le terrain, l'amazighité leur tient à cœur et ont tenu à l'exprimer y compris dans les symboles.

Un groupe de militants originaires de Zouara (At-Willul), qui avait élu domicile provisoire à Djerba au moment où Zouara était toujours occupée par les troupes kadhafistes, s'occupait de la publication du journal *Tagrawla* (La révolution) en deux langues : tamazight et arabe. Parmi eux se trouvait un groupe de jeunes qui réfléchissait déjà à cette époque, en pleine guerre, sur l'enseignement de tamazight. Ils ont écrit des petits manuels d'apprentissage notamment pour enfants. Ces petits manuels sont entièrement en tamazight (en caractère tfinagh).¹¹

Mais partout où se trouvaient les réfugiés, les débats sur la reconnaissance de tamazight étaient à l'ordre du jour de leurs discussions. Ils recevaient aussi les publications publiées à l'intérieur et s'appliquaient à l'apprentissage du tfinagh. Les femmes confectionnaient divers objets avec des symboles amazighs comme le drapeau ou tout simplement le signe « z ». Nombres de ces objets étaient envoyés à ceux qui sont restés aux fronts.¹²

¹¹ J'ai eu entre les mains un document format A5 de 28 pages intitulé *Imuddar* (Animaux) – *Adlis n ighecciren* (Livre pour enfants) réalisé par ces jeunes dans le cadre de l'organisation *Tasetnit tanamurt n tadelsa tamazight* (Organisation nationale pour la culture amazighe).

¹² À l'occasion de mon passage dans une structure où étaient accueillies quelques familles de réfugiés près de Tattaouine, j'ai rencontré des réfugiés originaires principalement de Lalut (ou Nalout). Il y avait parmi eux le vieux Dda Hmed, de Lalut, qui était très content de rencontrer un Amazigh venu d'ailleurs. Il était ravi d'échanger avec moi. Tout naturellement, il me dit qu'il faut se doter d'une langue unique (commune) pour la communication de l'ensemble des Imazighen. Comme quoi Tamazight est aussi l'affaire de personnes âgées. Dda Hmed, qui accorde une grande importance aux toponymes, me corrige lorsque je dis *Nalut*. Il me précise que le véritable nom de la ville est *Lalut*, qui a été déformé volontairement en *Nalut* par l'administration de Kadhafi.

Parallèlement, en Tunisie, des activités culturelles et de réflexion se multiplient d'année en année sur la question amazighe et des actions politiques prennent forme. Le 25 décembre 2011 par exemple plusieurs dizaines de personnes ont manifesté à Tunis pour rappeler à l'opinion, et surtout aux nouvelles autorités tunisiennes, que l'amazighité est une réalité en Tunisie. Les manifestants ont tenu à dire que cette réalité ne devait pas être ignorée et que les nouvelles autorités devront en tenir compte notamment dans leur élaboration de la nouvelle constitution. Les Imazighen de Tunisie ne veulent tout simplement pas être oubliés. Ils tiennent à ce que la donnée amazighe soit reconnue dans la Constitution et que les droits fondamentaux leur soient accordés et que leur langue et leur culture soient reconnues. Les autorités tunisiennes, acquises à l'idéologie arabo-musulmane, n'ont pas écouté les demandes de ces militants, mais cela ne les a pas découragés. Le simple fait que ce type de manifestations puissent avoir lieu en Tunisie est en soi « révolutionnaire ».

Dans le domaine du cinéma, trois films portant tous sur la question amazighe ont été réalisés, deux films documentaires : *Azul*, de Wassim Kobri, et « Villages amazighs en Tunisie » du réalisateur Abdelhak Tarchouni, et une fiction – un court métrage – *Tamellast* du réalisateur Chahine Berriche.

S'il nous paraît normal et naturel que les amazighophones puissent s'engager dans un mouvement de revendication pour la reconnaissance de l'amazighité, ce qui est surprenant, et qui caractérise le mouvement qui se construit en Tunisie, est l'implication active des non-amazighophones dans ce combat. En effet, dans les milieux militants, il n'est pas exclu que les non-amazighophones soient plus nombreux que les amazighophones. Mieux encore, les non-amazighophones ont des positions plus « radicales » et des réflexions plus approfondies. Alors que dans les villages amazighophones et autour des associations mises en place par ces derniers, la tendance est au folklore et à l'action culturelle, dans les milieux non-amazighophones la tendance est plutôt à poser la question amazighe en termes politiques.

Et comme il n'y a pas mieux que des exemples concrets pour illustrer les propos, je voudrais évoquer la déclaration de l'organisation *Numidya*,¹³ qui a vu le jour à Djerba le 1^{er} avril 2014,

¹³ « Numidya » est une association née à Djerba, annoncée publiquement le 1^{er} avril 2014 à l'issue d'une réunion qui s'est tenue sur l'île de Djerba. La déclaration

qui annonce la création d'un courant idéologique appelé *Numidya*. Ils déclarent que « être amazigh, c'est faire partie d'une civilisation authentique et millénaire, laquelle a marqué celles d'autrefois et continue à marquer celles d'aujourd'hui ». Dans sa déclaration, *Numidya* attache une importance capitale à la terre et au territoire amazigh qui est tout simplement l'Afrique du nord. Ainsi, peut-on lire dans sa déclaration : « Tamazgha est une terre propre aux Imazighen avec toute son étendue géographique de Siwa aux Îles Canaries et des côtes méditerranéennes jusqu'au grand Sahara ». Il s'agit là d'un discours nationaliste amazigh qui devient on ne peut plus clair dans ce passage où il est question de la fondation d'un État Amazigh : « Ce courant est basé sur un objectif majeur dont tous les Imazighen doivent être conscients : un objectif stratégique sur la terre de Tamazgha qui est celui de fonder un État Amazigh [...] ».

Un autre élément qui n'est pas sans importance est la place de l'islam au sein de ces milieux militants et leurs discours. En effet, si les Amazighophones, même les plus militants d'entre eux, ont tendance à confondre islam et amazighité, les non-amazighophones arrivent à séparer les deux questions. C'est auprès d'eux que l'on trouve plus d'ouverture sur ce point.

Une chose est certaine : aujourd'hui, en Tunisie, la question amazighe s'est invitée dans les débats, dans la rue et dans la vie culturelle également. Même si certains l'instrumentalisent, cela prouve qu'elle représente un intérêt et qu'elle n'est plus sujet à l'indifférence.

Conclusion

En Libye, on constate visiblement une rupture inattendue avec la démarche « culturaliste et naïve » mise en œuvre par le mouvement kabyle dans les années 1980, reproduite lors du Printemps noir de 2001. Improductive, cette démarche a été pourtant reconduite par la suite au Maroc. Cette approche quasi-constante depuis trois décennies, teintée de nationalisme tant algérien que marocain, bloque pour le moment toute évolution vers la question de la souveraineté des Amazighs. Enlisée, embourbée et sans issue, ne pouvant à l'évidence aboutir concrètement, l'impasse Kabyle a été comprise par les

est intitulée « Naissance d'un courant de pensée amazigh : courant Numidya ». La demande d'autorisation auprès des autorités tunisiennes n'a jamais eu de réponse. Cela a conduit les fondateurs de l'association à la « dissoudre ».

Amazighs libyens qui ouvrent une voie nouvelle dont les autres communautés berbères devraient s'inspirer.

Le curseur Libyen est maintenant placé sur les droits fondamentaux des Amazighs et leur souveraineté. Ceci permettra peut-être d'ouvrir une nouvelle voie pour les luttes prochaines des Amazighs, lesquelles luttes s'inscriraient dans une logique de restitution d'une souveraineté perdue depuis des siècles. Cela s'appelle la Libération Nationale.

Bibliographie

- Chaker, Salem - Ferkal Masin, « Berbères de Libye : un paramètre méconnu, une irruption politique inattendue », in *Politique africaine*, n° 125, (2012), pp. 105-126.
- Ferkal, Masin, « Adrar n Infusen : Langue et révolution (Témoignage) », in *Encyclopédie Berbère*, n. 33, (2012), pp. 5369-5377.

Sitographie

- Un journaliste amazigh à l'Élysée* (Tamazgha.fr, le 5 septembre 2011), <http://tamazgha.fr/Un-journaliste-amazigh-a-l-Elysee.html>
- Un tournant dans le combat amazigh en Libye* (Tamazgha.fr, le 6 janvier 2013), <http://www.tamazgha.fr/Un-tournant-dans-le-combat-amazigh.html>
- En Libye, les Amazighs haussent le ton !* (Tamazgha.fr, le 13 juillet 2013), <http://tamazgha.fr/En-Libye-les-Amazighs-haussent-le.html>
- Le Congrès national amazigh libyen met en garde le CNT* (Tamazgha.fr, le 15 octobre 2011), <http://tamazgha.fr/Le-Congres-national-amazigh-libyen.html>
- Les Amazighs de Libye menacent* (Tamazgha.fr, le 11 février 2013), <http://tamazgha.fr/Les-Amazighs-de-Libye-menacent.html>
- Constitution libyenne : la société civile d'Adrar n Infusen répond au CNT* (Tamazgha.fr, le 25 août 2011), <http://tamazgha.fr/Constitution-libyenne-la-societe.html>
- Pour le Mouvement amazigh, la Libye est un État laïc qui ne peut exister sans Tamazight* (Tamazgha.fr, le 30 août 2011), <http://tamazgha.fr/Pour-le-mouvement-amazigh-la-Libye.html>
- Exode massif de Berbères libyens vers la Tunisie* (Tamazgha.fr, le 13 avril 2011), <http://tamazgha.fr/Exode-massif-de-Berberes-libyens.html>
- Le Congrès national amazigh libyen dénonce le gouvernement du CNT* (Tamazgha.fr, le 26 novembre 2011), <http://tamazgha.fr/Le-Congres-national-amazigh-libyen,3169.html>
- Amazighs de Libye : être ou ne pas être !* (Tamazgha.fr, le 9 novembre 2013), <http://tamazgha.fr/Amazighs-de-Libye-le-pire-est-a.html>

- « Nous ne reconnaitrons jamais ceux qui ne nous reconnaissent pas » (Tamazgha.fr, le 23 juillet 2013), <http://tamazgha.fr/Nous-ne-reconnaitrons-jamais-ceux.html>
- Les Amazighs de Libye à un tournant de leur Histoire* (Tamazgha.fr, le 18 juillet 2013), <http://tamazgha.fr/Les-Amazighs-de-Libye-sont-a-un.html>
- Libye : les Berbères menacent de boycotter le gouvernement* (Tamazgha.fr, le 5 novembre 2011), <http://tamazgha.fr/Libye-Les-Berberes-menacent-de.html>
- Désobéissance civile, une nouvelle voie pour le combat amazigh !* (Tamazgha.fr, le 27 juillet 2013), <http://tamazgha.fr/Desobeissance-civile-une-nouvelle.html>
- Les Amazighs de Libye ne céderont pas* (Tamazgha.fr, le 26 novembre 2011), <http://tamazgha.fr/Les-Amazighs-de-Libye-ne-cederont.html>
- Déclaration du Haut conseil des Amazighs de Libye* (Tamazgha.fr, le 13 juillet 2013), <http://tamazgha.fr/Declaration-du-Haut-Conseil-des.html>
- Près de 40.000 civils ont fui les Montagnes de l'Ouest en Libye*, <http://www.unhcr.fr/4dc16901c.html>
- Des centaines de Berbères libyens fuient les montagnes de l'ouest et rejoignent la Tunisie* (HCR) : <http://www.unhcr.fr/4da47ba9c.html>
- La communauté amazighe fait revivre sa langue bannie sous Kadhafi* (Middle East Eye, 26 janvier 2015), <http://www.middleeasteye.net/fr/reportages/libye-la-communaut-amazighe-fait-revivre-sa-langue-bannie-sous-kadhafi-215729554>
- Berbers can no longer be suppressed in Libya* (The National, October 28, 2012), <http://www.thenational.ae/news/world/middle-east/berbers-can-no-longer-be-suppressed-in-libya>
- Le printemps des Berbères libyens* (Le Figaro : 21 juillet 2011), <http://www.lefigaro.fr/international/2011/07/20/01003-20110720ARTFIG00551-le-printemps-des-berberes-libyens.php>
- Libye : Sans Kadhafi, la culture berbère revit* (Jeune Afrique, 20 juillet 2011), <http://www.jeuneafrique.com/180231/societe/libye-sans-kadhafi-la-culture-berb-re-revit/>
- Libye : Amazighs, plus que jamais !* (Jeune Afrique, 13 septembre 2011), <http://www.jeuneafrique.com/190130/politique/libye-amazighs-plus-que-jamais/>

ANNEXES

Annexe 1. Comment le Mouvement amazigh libyen voit la Libye de demain¹⁴

Le moment est venu pour construire le nouvel État libyen moderne et libre. La conscience intellectuelle qui aspire à la démocratie et au respect de la diversité doit émaner des valeurs humaines universelles comme la reconnaissance et le respect de l'autre, le dialogue et la tolérance afin que nous puissions construire une entente nationale et travailler pour l'intérêt de tous.

Afin de construire prochainement un État démocratique qui respecte la liberté, la dignité et l'égalité, nous pensons que le respect des Droits de l'homme est incontournable. Afin de contribuer au débat sur la réalisation de ce projet, nous proposons notre conception concernant la prochaine constitution d'un nouvel État libyen démocratique, unifié et libre.

1. La langue amazighe en tant que patrimoine de tous les libyens sans exception, et la langue arabe, sont les deux langues officielles de la Libye. Elles jouissent des mêmes droits et des mêmes privilèges quant à leur utilisation au niveau de toutes les institutions de l'État. L'État travaillera à la protéger, à la perfectionner et à assurer son utilisation dans tous les domaines. L'État veillera aussi à enseigner les langues étrangères les plus utilisées dans le monde afin d'accéder à la science et à la modernité, de s'ouvrir sur les autres cultures et civilisations.
2. Après la libération et la stabilité de la Libye, les symboles de l'État doivent être conformes aux dimensions identitaire, historique, culturelle et intellectuelle de la Libye.
3. La Libye est un État laïc démocratique et souverain, avec un régime constitutionnel et parlementaire basé sur la séparation souple et équilibrée des pouvoirs (législatif, judiciaire et exécutif) et la décentralisation.
4. Il est interdit de constituer des partis politiques sur une base religieuse, régionale, ethnique ou tribale. Et de manière générale, sur toute autre base discriminatoire ou contraire aux Droits de l'homme tels que reconnus universellement.
5. Garantir l'égalité des libertés et des droits politiques, civiques, économiques, sociaux et culturels pour tous les libyens (hommes et femmes). L'État veillera à garantir et à protéger l'égalité des chances et le droit à la vie comme premier droit de tout être humain. Donner et garantir les mêmes chances aux personnalités, coalitions et courants politiques afin d'exprimer librement leurs idées et conceptions dans le cadre d'un dialogue serein, pacifique, démocratique et conforme à la loi aussi bien au niveau des droits que des devoirs.
6. Garantir la liberté d'existence sous toutes ses formes – intellectuelle, d'opinion, expressive – à travers toutes les formes de création, de diffusion et d'édition.

Vive la Libye - La Libye libre.
Mouvement culturel amazigh,
Le 12 août 2011.

¹⁴ Traduction de *Tanebbaṭ n Libya tatrart* (annexe 2), un document rendu public le 12 août 2011 par le Mouvement amazigh de Libye.

- Considérant également l'échec de la réunion, organisée mercredi 23 novembre 2011, entre une délégation représentant l'ensemble des Amazighs de Libye et Mustapha Abdeljalil, président du CNT, réunion qui s'est soldée par le rejet des demandes légitimes de la délégation ;

Le Congrès national amazigh libyen (regroupant tous les Conseils amazighs locaux du CNT), considéré comme l'unique représentant légitime de l'ensemble des Amazighs de Libye, déclare le gel de tout contact avec le CNT jusqu'à satisfaction des revendications légitimes des Amazighs qui se résument à :

1. la formation d'un nouveau gouvernement provisoire dans lequel deux ministères régaliens seront attribués à des Amazighs ;
2. la répartition équitable des portefeuilles ministériels entre les Amazighs et les autres régions libyennes ;
3. l'abrogation de l'article 1 de la déclaration constitutionnelle rendue publique le 3 août 2011 et la consécration de la langue amazighe comme langue officielle aux côtés de la langue arabe.

Par ailleurs, le Congrès national amazigh libyen décide ce qui suit :

1. le retrait de tous les représentants des Conseils locaux amazighs du CNT ;
2. la non-reconnaissance et le boycott du gouvernement Abdel Rahim al-Kib, illégitime et contraire aux déclarations mêmes de M. al-Kib avant sa formation, ainsi qu'aux principes de la révolution du 17 février ;
3. la poursuite des manifestations et des rassemblements pacifiques et démocratiques jusqu'à satisfaction des revendications légitimes des Amazighs ;

Enfin, le Congrès national amazigh libyen tient pour responsables devant l'Histoire, le CNT et M. Abdel Rahim al-Kib, quant aux conséquences que pourrait causer cette marginalisation qui vise les Amazighs.

Tripoli, le 24 novembre 2011.

Congrès national amazigh libyen.

Annexe 6. Mémoire de protestation adressé à la Mission des Nations Unies en Libye par les représentants des associations et organisations de la société civile des régions amazighophones.

Source : Tamazgha.fr

(<http://tamazgha.fr/Les-Amazighs-de-Libye-a-la-croisee.html>)

Nous, Amazighs de Libye, amazighophones ou non, conscients de notre droit à la participation à l'élaboration d'une Constitution pour le pays, et en tant que peuple autochtone de la Libye contemporaine, et conformément à la Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles, considérons que la langue amazighe dans laquelle nous nous exprimons est un héritage de toute l'humanité qui doit être préservé.

Considérant notre foi en les Nations Unies en tant qu'instrument de stabilité, de paix et de sécurité dans le monde, étant fiers que notre pays soit l'un des rares à avoir accédé à son indépendance en 1951 suite à une décision de cette institution, nous avons constaté que l'Histoire se répétait ; ce sont les Nations Unies, en effet,

qui ont joué le rôle central dans la chute du régime dictatorial et despotique déchu et qui ont soutenu la révolution du 17 février à travers la Résolution 1973 du Conseil de Sécurité pour la protection des civiles. Ces mêmes Nations Unies ont joué un rôle majeur dans la réussite des élections du Congrès national général.

C'est pourquoi, nous, Amazighophone ou non-Amazighophones, attendons des Nations Unies qu'elles nous appuient dans la réalisation de nos droits afin de construire un État libyen laïc, moderne et démocratique ce qui permettra à la Libye de remplir son rôle naturel sur le plan international et de contribuer au renforcement de la stabilité, de la paix et du bien-être, aussi bien au niveau régional qu'international.

En référence à la Déclaration des Nations Unies au sujet des droits des peuples autochtones, notamment dans son Article 8, alinéa 1 à savoir que « Les autochtones, peuples et individus, ont le droit de ne pas subir d'assimilation forcée ou de destruction de leur culture », nous considérons que la non-reconnaissance de la langue amazighe comme langue officielle par la constitution libyenne est une assimilation forcée dans la langue arabe, autrement dit la destruction de notre culture au profit de la seule culture arabe, ce qui constitue une violation flagrante de l'article 8 suscitée.

Les Articles 13 et 27 de cette Déclaration précisent ce qui suit :

Article 13 :

Alinéa 1 - « Les peuples autochtones ont le droit de revivifier, d'utiliser, de développer et de transmettre aux générations futures leur histoire, leur langue, leurs traditions orales, leur philosophie, leur système d'écriture et leur littérature, ainsi que de choisir et de conserver leurs propres noms pour les communautés, les lieux et les personnes ».

Alinéa 2 - « Les États prennent des mesures efficaces pour protéger ce droit et faire en sorte que les peuples autochtones puissent comprendre et être compris dans les procédures politiques, juridiques et administratives, en fournissant, si nécessaire, des services d'interprétation ou d'autres moyens appropriés ».

Article 27 :

« Les États mettront en place et appliqueront, en concertation avec les peuples autochtones concernés, un processus équitable, indépendant, impartial, ouvert et transparent prenant dûment en compte les lois, traditions, coutumes et régimes fonciers des peuples autochtones, afin de reconnaître les droits des peuples autochtones en ce qui concerne leurs terres, territoires et ressources, y compris ceux qu'ils possèdent, occupent ou utilisent traditionnellement, et de statuer sur ces droits. Les peuples autochtones auront le droit de participer à ce processus ».

Conformément à ces deux articles, les Amazighs, amazighophones ou non, peuvent développer leur langue et son alphabet, à travers son officialisation aux côtés de la langue arabe. Ce faisant, cette langue pourra bénéficier du budget de l'État pour la création de centres de formation et de recherche susceptibles de la développer afin qu'elle puisse remplir progressivement son rôle comme toute autre langue officielle.

Et comme les Nations Unies sont chargées de superviser l'élaboration de l'ébauche de la Constitution libyenne, nous attirons votre attention sur ce qui suit :

1. Nous, ensemble des Amazighs libyens, amazighophones ou non, demandons à ce que la langue amazighe – somme toute langue de tous les Libyens – soit affirmée langue officielle dans la Constitution aux côtés de la langue arabe, et que le texte constitutionnel stipule la création d'un Centre national qui prenne en charge la langue amazighe afin de lui donner les moyens de remplir son rôle de langue officielle.
2. Les Amazighs de Libye, marginalisés sous le régime déchu, soient enfin reconnus citoyens à part entière dans leur pays.
3. L'identité de l'État est l'identité de la terre et de la région où se trouve cet État, et non l'identité de groupes exogènes qui se sont intégrés à la terre et se sont mélangés au peuple autochtone de cette Terre, devenant tous citoyens jouissant des mêmes droits, sans distinction de race, de sexe, de couleur ou de religion. Autrement dit, l'identité de l'État est l'identité libyenne.

Avec tout notre respect et considération.

Tripoli, le 5 septembre 2012.

Les représentants des organisations et structures de la société civile.

Annexe 7. Communiqué des présidents des Conseils locaux d'Adrar n Infusen et d'At-Willul

Les présidents des Conseils locaux des villes d'Adrar n Infusen et de la côte (Nalut, Kabaw, Arhibat, Jadu, Faresta, Tamlouchayt, Wazzen, Yefren, Tamzine, Tikouit, Kalaa, Zouara) se sont réunis à Nalut le jeudi 13 septembre 2012 et ont rendu public un communiqué commun dans lequel ils déclarent ce qui suit :

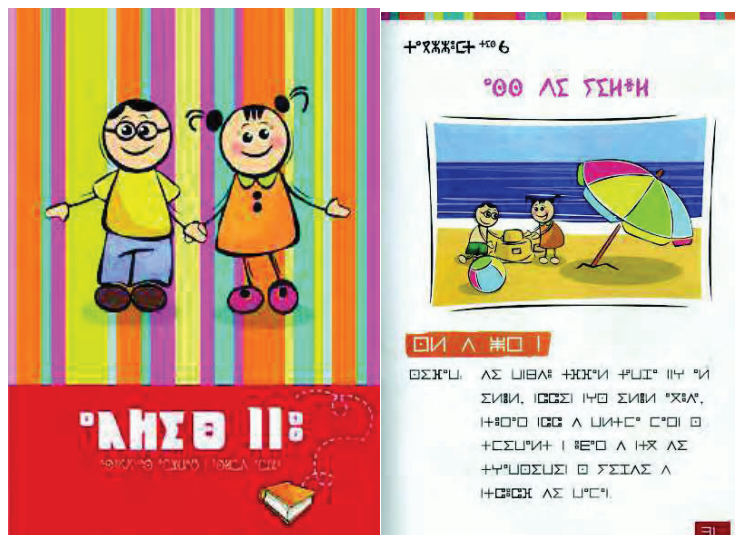
1. Introduction de la langue Amazighe comme matière fondamentale dans les programmes scolaires du cycle primaire.
2. Œuvrer à fournir la matière scolaire, les programmes scolaires ainsi que la couverture de toutes les dépenses nécessaires.
3. Œuvrer à fournir des enseignants spécialisés engagés avec des contrats.
4. Charger les responsables de l'éducation et de l'enseignement dans ces régions du suivi de ces décisions avec les parties compétentes.
5. Les conseils locaux garantiront l'enseignement de la langue amazighe dès cette année dans le cycle primaire.
6. Œuvrer à la préparation de cadres libyens pour mener la mission de l'enseignement et du suivi et ce en leur assurant des formations à l'étranger.
7. Il a été convenu de former un comité technique chargée de l'exécution et du suivi de ces décisions.
8. Ces décisions entrent en vigueur à partir de ce jour.

Vive la Libye libre !

Les présidents des Conseils locaux,

Nalut, le 13 septembre 2012.

Annexe 8. Manuel scolaire distribué en novembre 2012



Annexe 9. Communiqué du Haut Conseil des Amazighs de Libye (10 juillet 2013)

Source : Tamazgha.fr (<http://tamazgha.fr/Declaration-du-Haut-Conseil-des.html>)

Se référant à la Déclaration finale du Forum des droits constitutionnels des Imazighen de Libye du 12 janvier 2013, qui résume les conclusions des Conseils locaux, organisateurs de cette assemblée publique, par laquelle ils affirment, sans ambiguïté aucune, que la Constitution qui sera respectée et acceptée par nous, Amazighs, est la Constitution qui nous reconnaît et reconnaît tous les Libyens sur une base d'égalité. Une telle Constitution, nous la protégerons comme elle nous protégera ! Et toute Constitution qui ne s'inscrit pas dans cette logique ne sera ni reconnue, ni respectée. Toute institution qui en émanera ne saura nous représenter. Par conséquent, nous, Amazighs de Libye, nous ne nous soumettrons pas à l'autorité de ces institutions !

Conformément aux dispositions l'alinéa 2 de l'article 3 de la Déclaration constitutionnelle stipule que l'assemblée constituante sera élue au suffrage universel direct – excluant les membres du Congrès général national – pour rédiger un projet de constitution pour le pays, à l'image de ce qui a été fait par la « Commission des soixante » qui a élaboré la constitution de l'indépendance en 1951. Le Congrès général national (CGN) sera en charge du code électoral qui respectera les particularités culturelles et linguistiques de la Libye.

Considérant les propositions du Haut Conseil des Amazighs de Libye soumises au Congrès général national au sujet d'une réelle représentation des composantes de la société jouissant de spécificités culturelles et linguistiques qui doivent être clairement définies et de manière précise, et que les décisions visant ces spécificités doivent bénéficier de l'accord préalable des populations concernées. Et le principe

de majorité ne saurait être admis dans les décisions visant ces questions. Sans ces conditions, la représentativité n'aurait aucun sens.

D'ailleurs, la commission formée en vertu de l'ordonnance n°30 – 2013 du CGN, en charge de l'élaboration du code électoral relatif au référendum constitutionnel, recommande dans son rapport général à ce que la représentation des populations libyennes soit réelle et que le consensus soit le mécanisme de travail de la commission dans ses prises de décision. La commission a d'ailleurs inscrit ce principe dans le projet de loi proposé comme mécanisme de prise de décisions concernant les droits constitutionnels des différentes populations de Libye.

Malgré notre opposition aux recommandations de cette commission dont les propositions sont loin de satisfaire le minimum requis par la Déclaration constitutionnelle précédemment citée et qui, de plus, octroie une représentativité dérisoire aux Amazighs, le refus par le CGN du projet de la Commission, dans sa forme et sur le fond, dévoilant ainsi son hostilité entachée de racisme et de haine à l'égard de l'amazighité. Cette haine de l'identité et des origines et aux relents racistes et tribaux est indigne et contraire aux principes de la révolution du 17 février, relatifs à la liberté de l'Homme et de la cité fondée sur la pluralité politique, culturelle et linguistique. Cette attitude contrevient à toutes les conventions internationales ainsi que le droit international. Et comme nous avons eu à l'affirmer d'une manière récurrente, notre objectif et notre volonté demeure l'élaboration d'une Constitution qui garantit réellement les droits fondamentaux et les obligations à tous les citoyens, avec égalité et justice. La Constitution que nous appelons de nos vœux devra être l'aboutissement d'une entente citoyenne fondée sur le respect des droits de l'Homme, la garantie des droits des minorités et des spécificités des communautés ainsi que la liberté d'expression, de conscience et de pluralité politique.

Constatant que le Congrès général national persiste dans sa volonté d'une représentation marginale et formelle des composantes de la Libye, et n'étant pas de tradition à trahir nos serments ou ne pas honorer nos engagements, nous jurons ne pas faillir à notre serment pour notre Pays et d'honorer notre promesse à nos valeureux Martyrs. Et conformément à notre engagement et à notre fidélité à nos principes, la participation à la « Commission des soixante » ainsi que ce qui en découlera ne concerne plus en rien les Amazighs. Par conséquent, le Haut conseil des Amazighs de Libye déclare ce qui suit :

1. Le boycott par les Amazighs des élections de l'Assemblée constituante (ils ne présenteront pas de candidats et n'iront pas aux urnes) ;

2. Le retrait par les Amazighs de leurs représentants, membres au sein du CGN.

Fait à Tripoli, le 10 juillet 2013,

Le Haut Conseil des Amazigh de Libye.

Annexe 10. Version anglaise du communiqué du Haut Conseil des Amazighs de Libye

Source:

Tamazgha.fr (<http://tamazgha.fr/Statement-by-the-High-Council-of.html>)

Statement by the High Council of Libyan Amazigh

On the grounds of the final statement issued by the forum of Libyan Amazigh constitutional election on Saturday 12/01/2013, in which the Local Councils which organized the forum have concluded – Without prevarication but with great

impartiality – That the only constitution that we will accept is the one that we and all Libyans recognize globally on an equal footing. It is a constitution which will protect us and that we are going to protect and which will enable us to defend our lives.

Any constitution that does not respond to these aspirations will be illegitimate, will not be recognized by us and we refuse to be represented by its institutions.

On the grounds decisions of the paragraph 2 of article 3 of the Constitutional Declaration stipulates that a constituent body will be elected by a free referendum and direct – which excludes members of the General National Congress (GNC) – to develop a permanent constitution for the country in a manner similar to the committee 60 which has been formed to draft the constitution of independence in 1951.

Taking into account the fact that the GNC will fix the criteria to elect the committee, while taking account of the need for representing all the layers of the Libyan company with the cultural and linguistic identities;

The High Council of Libyan Amazigh put forward proposals to the GNC regarding the mechanisms to activate the aforementioned paragraph on the representation of the sections of society with cultural and language specificities in a clear way which will enable them to realize their objectives. This can be done by associating these components of society in taking decisions concerning these specificities, as an exception to the majority decision-making rule. Otherwise, such representation will be meaningless.

The committee which has been formed in accordance with the GNC ruling number 30 in 2013, in order to prepare a draft to elect a constituent body, has recommended in its report that these components of the Libyan society should benefit from adequate representation and that the mechanism of the work of the constituent body should be based on consensus. The committee stipulated in its draft law that consensus should be the mechanism in decision making regarding the constitutional rights of the components of the Libyan society.

While we oppose the committee's recommendations for failing to activate the aforementioned Constitutional Declaration ruling and for the insignificant representation of the Amazigh people, the worst came from the GNC which objected to the committee's proposal and insisted on its deep-hatred for Libya's identity and authenticity through its racist and tribal spirit which betray the principles of 17 February. We have repeatedly made it clear that we aspire to a constitution which will protect the basic rights of all citizens and remind them of their duties. This can only be achieved by embracing the concepts of citizenship, safeguarding human rights principles, protecting freedoms, guaranteeing free expression and the rights of minorities, respecting ideological differences and political pluralism.

We have repeatedly made it clear that we aspire to a constitution which will protect the basic rights of all citizens and remind them of their duties. This can only be achieved by embracing the concepts of citizenship, safeguarding human rights principles, protecting freedoms, guaranteeing free expression and the rights of minorities, respecting ideological differences and political pluralism. As the GNC had already insisted on the formal nature of the representation of minorities, and as we have never broke our promise, we swear to God that we will not violate our oath to our homeland and we will not go back on our promise to our martyrs. Therefore, participation in the 60-member committee and its outcome do not concern the

Amazigh people. Accordingly, the High Council of Libyan Amazigh announces the following:

First: The Amazigh people will boycott the election of the Constituent body.

Second: The Amazigh people will withdraw their members in the GNC.

The High Council of Libyan Amazigh,

Issued in Tripoli on 10 July, 2013.